LA PRISON TUE

Les personnes condamnées à 15, 20, 30 ans, Les personnes condamnées à des peines incompressibles de 20 à 30 ans, Les personnes condamnées à perpétuité, Les personnes condamnées à la double peine, Les personnes dans les Quartiers d'isolement, Les personnes dans les Quartiers disciplinaires, Les personnes malades. Les personnes malades. Les personnes en détention, Les proches, et les familles...

LA PEINE DE MORT N'EST PAS ABOLIE DANS LES PRISONS.

APPEL À RÉUNION le 18 JUIN 19^H

au CICP 21ter rue Voltaire, 75011 Paris. M° rue des Boulets.
organisation d'une semaine d'information
et de mobilisation autour des longues peines
et quartiers d'isolement fin Octobre

ARP.P.1. association pour le respect des proches de personnes incarcérées 06.68.84.47.31 - arppi@live.fr - 1 allée des Érables 94410 Saint-Maurice